



**Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques
Appel aux lettres d'intention n°3**

PETITES SUBVENTIONS

Investissement dans le Hotspot de Biodiversité du Bassin Méditerranéen

- 1. Date d'ouverture: Lundi 25 Juin 2018**
- 2. Date de fermeture: Vendredi 14 Septembre 2018**
- 3. Budget et délai**

Le budget minimum par projet est de 5.000 dollars américain et le budget maximum par projet est de 20.000 dollars américains. Les projets doivent démarrer au plus tôt le 1er Janvier 2019 et se clôturer au plus tard le 30 mai 2022.

- 4. Informations générales**

Le [Fonds de Partenariats Pour les Ecosystèmes Critiques \(CEPF\)](#) est une initiative conjointe de l'Agence Française de Développement, Conservation International, l'Union Européenne, le Fond pour l'Environnement Mondial, le gouvernement du Japon, la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur et la Banque mondiale. L'objectif fondamental est de s'assurer que la société civile est engagée dans la conservation de la biodiversité

Le hotspot du bassin méditerranéen est le deuxième plus grand hotspot dans le monde et la plus grande des cinq régions de climat méditerranéen. Le créneau d'investissement du CEPF dans le hotspot du bassin méditerranéen a été élaboré grâce à un processus inclusif et participatif qui a engagé la société civile, les bailleurs de fonds et les parties prenantes gouvernementales dans toute la région. La stratégie d'investissement qui en résulte (2017-2022) est documentée dans le Profil de l'écosystème, disponible [ici](#) en anglais (version intégrale) ; une synthèse technique en français est aussi disponible. Cette stratégie d'investissement comprend une série de directions stratégiques, divisées en priorités d'investissement décrivant les types d'activités qui seront éligibles au financement du CEPF.

Le CEPF et BirdLife International en tant qu'équipe de mise en œuvre régionale pour le hotspot, sollicitent des propositions sous la forme de lettres d'intention pour des petites subventions des organisations non gouvernementales, de groupes communautaires, d'entreprises privées,

d'universités et d'autres organisations de la société civile. Les candidats sont invités à lire le présent document d'appel à propositions et à soumettre des lettres d'intention dans le cadre de cet appel, tel que décrit dans la section 6.

5. Candidats éligibles

Les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les universités et les entreprises privées peuvent demander un financement. Les particuliers doivent travailler avec les organisations de la société civile afin de réaliser une candidature plutôt que de réaliser une demande directement.

Les organisations doivent avoir leurs propres comptes bancaires et doivent être légalement autorisés à recevoir des subventions.

Les entreprises et les institutions publiques ne sont éligibles qu'à condition de prouver que l'entreprise ou l'institution :

- est une entité juridique indépendante de toute agence ou acteur gouvernemental ;
- possède l'autorité pour demander et recevoir des fonds privés ;
- et ne peut pas revendiquer une immunité souveraine.

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour :

- l'achat de terres, le déplacement forcé de personnes, ou des activités qui ont des effets néfastes sur les ressources culturelles, notamment celles qui sont importantes pour les communautés locales ;
- des activités portant atteinte aux peuples autochtones ou qui ne sont pas largement soutenues par ces communautés ;
- le retrait ou la modification d'un bien culturel physique (notamment les sites ayant une importance d'ordre archéologique, paléontologique, historique, religieuse ou naturelle). Toutes les activités proposées doivent respecter les politiques de sauvegarde et les politiques sociales du CEPF accessible sur : [site web du CEPF](#).

6. Activités éligibles

Le focus de cet appel est limité aux activités et aux sites ci-dessous :

Les lettres d'intention ne seront acceptées que pour les directions stratégiques et les pays suivants :

- **Direction stratégique 1** : Albanie, Cap Vert, Libye, Monténégro, Maroc et Tunisie.
- **Direction stratégique 4** : Albanie, Bosnie et Herzégovine, Cabo Verde, Jordanie, Liban, Libye, ex-République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Maroc et Tunisie.

Les projets proposés doivent appuyer la direction stratégique 1 **ou** la direction stratégique 4. Si vous souhaitez travailler sur les deux directions stratégiques, vous devez remplir une lettre d'intention distincte pour chacune des directions stratégiques.

i) Direction stratégique 1: Conservation des zones côtières

Compte tenu de la nature intense et généralisée des menaces pour de nombreuses zones clés pour la biodiversité, la plupart des actions pertinentes de cette direction stratégique seront axées sur la préservation des Zones Clés pour la Biodiversité (ZCBs) hautement prioritaires où les éléments clés de la biodiversité (espèces menacées et écosystèmes) sont sous pression mais où il y a aussi une perspective réelle de faire la différence.

Le CEPF est à la recherche de lettres d'intention qui **traitent la direction stratégique 1 à travers une ou plusieurs des priorités d'investissement** (voir tableau 1).

Tableau 1: Direction stratégique 1 et priorités d'investissement

Direction stratégique	Priorités d'investissement
1 : Soutenir la société civile pour engager les acteurs dans des démarches intégrées de préservation de la biodiversité dans les zones côtières.	1.1 : Soutenir des actions de conservation engageant les acteurs locaux et répondant aux menaces sur les éléments clés de la biodiversité dans les ZCB côtières prioritaires.
	1.2 : Engager les acteurs du secteur privé à adopter des pratiques durables à impact positif pour la protection des ZCB côtières prioritaires.
	1.3 : Encourager la société civile à collaborer avec les gouvernements locaux et nationaux afin d'intégrer la conservation de la biodiversité dans la gestion des zones côtières, l'utilisation des terres et les processus de planification du développement.

Les ZCB suivantes ont été identifiées comme des priorités pour le CEPF et seuls les sites listés dans le Tableau 2 sont éligibles au financement. **Les activités proposées dans les lettres d'intention doivent être focalisées sur la conservation de la biodiversité dans une ou plusieurs de ces ZCB** (voir le tableau 2, figure 1).

Tableau 2: Sites éligibles (KBA) pour cet appel

Country	KBA code	KBA name
Albania	ALB04	Baie de Saranda - Parc national de Butrint
Albania	ALB05	Baie de Valona - Péninsule de Karaburun - Sazan - Mont Çika
Albania	ALB10	Lac de Skadar - Fleuve Buna - Velipoje-Vau i Dejes
Cabo Verde	CPV04	Les plages de Boavista
Cabo Verde	CPV05	Côte de Fragata
Cabo Verde	CPV10	Île de Santa Luzia
Cabo Verde	CPV14	Ile de Raso

Libya	LBY06	Farwa
Libya	LBY11	Karabolli
Montenegro	MNE03	Delta du Bojana
Montenegro	MNE05	Katici, Donkova et Velja Seka
Morocco	MAR46	Parc National de Souss-Massa et Aglou
Tunisia	TUN03	Archipel de Zembra
Tunisia	TUN27	Golfe de Boughrara
Tunisia	TUN31	Îles Kuriat
Tunisia	TUN33	Jbel Nadhour et Lagune de Ghar El Melh
Tunisia	TUN60	Sebkhet Sejoumi

Figure 1. Carte des ZCB côtières prioritaires pour les investissements du CEPF sous la direction stratégique 1

Notez que seulement les ZCB du tableau 2 sont éligibles dans cet appel à propositions.

Vous pouvez consulter la carte interactive du hotspot [ici](#), utilisez l'icône "Layer list" située en haut à droite pour sélectionner la couche dont vous avez besoin, par exemple. ZCB.



ii) Direction stratégique 4: Conservation des plantes

Le niveau de menace et le manque d'attention aux besoins spécifiques de conservation des plantes à ce jour justifiaient une direction stratégique distincte dédiée à ce taxon. En plus de soutenir une action de conservation directe, les projets pertinents sous cette direction stratégique renforceront les connaissances et les compétences botaniques des scientifiques, des défenseurs de l'environnement et des gestionnaires des espaces.

La priorité sera accordée aux projets qui :

- Se focalisent sur une ou plusieurs espèce(s) prioritaire(s) ou répondent à un besoin prioritaire de conservation des plantes.
- Démonstrent qu'ils mèneront directement à l'action pour la conservation des populations végétales menacées et endémiques.
- Incluent, si possible, une composante significative de renforcement des capacités pour la protection des plantes, que ce soit pour les coordinateurs de projet ou leurs partenaires locaux.
- Concernent la conservation de sites où il existe un besoin de financement et des opportunités de réussite.

Le CEPF est à la recherche de lettres d'intention qui **répondent à la direction stratégique à travers une ou plusieurs priorités d'investissement indiquées dans le tableau 3 ci-dessous.**

Les activités doivent être focalisées sur les sites ou les espèces végétales correspondant à un ou plusieurs des critères suivant :

- Sites avec des espèces végétales dans les catégories en Danger Critique (CR) dans la [Liste rouge mondiale de l'UICN](#).
- Sites avec des espèces végétales qui n'ont pas encore été évaluées dans la liste rouge mondiale, mais qui pourraient être qualifiées de CR selon [les critères et les seuils de la Liste rouge mondiale de l'UICN](#). (des justifications devront être apportées)
- Sites présentant des espèces à endémie restreinte (SER), qui comprennent :
 - Des taxons présents dans un seul site (et nulle part ailleurs dans le monde)
 - Des taxons dont la zone d'occurrence est inférieure à 100 km²
 - Des taxons dont la zone d'occupation est inférieure à 10 km².

Les propositions de projets qui se focalisent sur des Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) identifiées dans le Profil d'Ecosystème seront privilégiées du fait de l'importance connue de la biodiversité de ces sites. Si des travaux de conservation doivent être effectués en dehors d'une ZCB, les coordonnées du ou des site(s) doivent être incluses dans la lettre d'intention. Des informations

supplémentaires sur le site, telles que son statut foncier (propriété), son état de gestion, son statut de protection, les informations sur les communautés locales à l'intérieur ou à proximité de celle-ci, et sur les menaces rencontrées, doivent être pleinement expliquées dans la lettre d'intention.

Si une espèce végétale n'est pas actuellement évaluée au titre de la liste rouge mondiale de l'UICN, les candidats doivent clairement indiquer dans le projet pourquoi cette espèce végétale a besoin d'une attention particulière en matière de conservation, en utilisant les critères et seuils de l'UICN. Si un site à endémie restreinte est proposé (SER), le candidat devra le justifier avec les critères mentionnés ci-dessus. La justification peut inclure des références à des travaux antérieurs menés sur l'espèce, des détails sur son habitat et les menaces auxquelles elle est confrontée.

Une carte interactive du hotspot peut être consultée [ici](#), utilisez l'icône 'Layer list' en haut à droite pour sélectionner la couche dont vous avez besoin, par exemple "KBA" pour "Zone Clé pour la Biodiversité".

Tableau 3 : direction stratégique 4 et priorités d'investissement

Direction STRATEGIQUE	PRIORITES D'INVESTISSEMENT
4. Engager la société civile pour la préservation des plantes en danger critique d'extinction ou à aire de répartition restreinte	4.1 : Améliorer les connaissances et les compétences permettant de développer des stratégies de conservation des plantes, et promouvoir l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes professionnels spécialistes de la conservation des plantes.
	4.2 : Soutenir l'intégration de la conservation des plantes dans la gestion des aires protégées.
	4.3 : Soutenir les actions innovantes pour la conservation de populations de plantes d'intérêt patrimonial, en travaillant avec les propriétaires et/ou les gestionnaires des terres.

iii) Conseils généraux

Les propositions de projets doivent être fondées sur la conservation de la biodiversité en tant que composante fondamentale et doivent démontrer des impacts positifs sur l'état de conservation de la biodiversité.

Dans la mesure du possible, les candidats sont encouragés à soumettre des lettres d'intention en harmonie avec les initiatives nationales ou régionales existantes. Les synergies avec d'autres organisations sont également éligibles, ou une organisation chef de file soumettant une candidature avec des partenaires sous-subventionnaires.

Les candidats basés en dehors des pays éligibles peuvent soumettre une lettre d'intention tant que les éléments livrables du projet sont focalisés sur les besoins de conservation dans un ou plusieurs pays éligibles. Les organisations internationales sont encouragées à impliquer des organisations ou des communautés locales en tant que partenaires du projet ou à expliquer comment les parties prenantes locales seront engagées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

6. Le processus de demande

Les demandes (LOI) peuvent être soumises en **arabe, anglais, français, portugais ou serbo-croate**.

Veillez télécharger le formulaire de lettre d'intention dans la langue de votre choix :

- [Arabe](#)
- [Anglais](#)
- [Français](#)
- [Portugais](#)
- [Serbo-croate](#)

Les candidats **doivent** soumettre leur lettre d'intention avant la date limite à : CEPF-MED-RIT@birdlife.org.

Vous recevrez un accusé de réception de l'équipe de mise en œuvre confirmant que votre soumission a bien été reçue.

Le processus de sélection des lettres d'intention prendra environ huit semaines à compter de la date limite d'envoi. Le comité de révision sélectionnera les meilleures lettres d'intention qui répondront aux critères d'éligibilité des sections 5 et 6. Tous les candidats recevront une réponse de l'équipe de mise en œuvre après la révision de leur projet.

Les demandes acceptées passeront à la deuxième étape et il sera demandé aux candidats d'élaborer leur lettre d'intention avec un budget et un cadre logique plus détaillés. Les lettres d'intention finales approuvées recevront la subvention, avec un accord conclu entre BirdLife International, à travers l'équipe de mise en œuvre régionale pour le hotspot du bassin méditerranéen, et l'organisation du demandeur (le «bénéficiaire»). Les subventions seront accordées en dollars américains et les conventions de subvention seront en anglais.

7. Documents de référence

Les candidats sont encouragés à bien étudier la stratégie d'investissement du CEPF pour le bassin méditerranéen, qui fournit plus de détails sur les activités que le CEPF financera dans le cadre de chaque priorité d'investissement.

- Profil d'Ecosystème: [Anglais](#)
- Profil d'Ecosystème- résumé technique : [Anglais](#), [Arabe](#), [français](#).

Une carte interactive du hotspot peut être consultée [ici](#), utilisez l'icône 'Layer list' en haut à droite pour sélectionner la couche dont vous avez besoin,

Aide et ressources (attention, principalement en anglais)

- [Éligibilité et comment faire une demande](#)
- [Questions fréquentes](#)
- [Politiques de sauvegarde](#)
- [12 conseils pour financer votre idée de subvention](#)
- [Base de données des projets du CEPF](#)

9. Contacts

Avant de présenter une demande, les candidats sont encouragés à discuter des idées de projet et d'éligibilité avec le responsable de programme correspondants à leurs régions :

- Responsable de programme pour les Balkans, Borut Rubinič; borut.rubinic@dopps.si
- Responsable de programme pour le Cap-Vert, Mariana Carvalho; mariana.carvalho@birdlife.org
- Responsable de programme pour le Moyen-Orient, Sharif Jbour; sharif.jbour@birdlife.org
- Responsable de programme pour l'Afrique du Nord, Awatef Abiadh; awatef.abiadh@lpo.fr

Si vous avez des questions d'ordre général concernant le programme CEPF dans le bassin méditerranéen, veuillez contacter le responsable de l'équipe de mise en œuvre régionale Liz Smith liz.smith@birdlife.org ou visiter notre site web: <http://www.birdlife.org/cepf-med>